

**Identification du lieu où s'effectuera la vente de garage**

Adresse de l'immeuble :

**Procédure d'obtention de l'autorisation**

- ✓ Veuillez compléter chacune des sections du présent formulaire en comblant les espaces appropriés;
- ✓ Veuillez déposer votre formulaire dûment complété, signé et daté (incluant les documents à fournir avec le présent formulaire), à l'hôtel de ville de la Municipalité du canton de Shefford au 245, chemin Picard, par courrier ou par courriel à :

**Municipalité du Canton de Shefford**

Service de l'urbanisme et de l'environnement  
245, chemin Picard  
Canton de Shefford (Québec)  
J2M 1J2  
[urbanisme@cantonshefford.qc.ca](mailto:urbanisme@cantonshefford.qc.ca)

- ✓ Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est refusée.

**IMPORTANT**

Pour l'obtention d'une autorisation, vous devez obligatoirement remettre tous les documents exigés et avoir rempli le présent formulaire avec le maximum d'informations. Le fonctionnaire désigné affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui permettre une meilleure compréhension de votre projet.

**Prenez note qu'une demande incomplète peut retarder la délivrance de l'autorisation.**

Le délai de traitement de votre demande peut aller jusqu'à trois (3) jours selon la période de l'année à laquelle la demande est déposée.

Identification du requérant		<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Mandataire
Prénom et nom :			
N <sup>o</sup> , rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :	Résidence :		
	Cellulaire :		
	Travail :		Poste :
Adresse courriel :			

Identification du propriétaire (si autre que le requérant)			
Prénom et nom :			
N <sup>o</sup> , rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :	Résidence :		
	Cellulaire :		
	Travail :		Poste :
Adresse courriel :			

Date et durée de la vente de garage	
Date prévue de la première journée de vente de garage :	
Durée de la vente de garage (maximum 3 jours consécutifs) :	
<p><i>n.b. : Si la pluie perturbe les activités de la première journée de la vente de garage, l'autorisation est valable pour une journée supplémentaire. Toutefois, celle-ci doit obligatoirement se tenir dans les 7 jours suivants les dates stipulées sur la demande d'autorisation originale.</i></p>	

Conditions à respecter
<p>La personne qui détient un permis de vente de garage doit respecter les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;</li> <li>✓ Pour la durée de la vente seulement, le détenteur du permis peut installer sur sa propriété, une affiche d'au plus 0,5 mètres carrés annonçant ladite vente;</li> <li>✓ Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.</li> </ul>

Signature de la demande	
<input type="checkbox"/> Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridique.	
Prénom et nom :	
Signature :	Date :

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme et d'environnement au 450 539-2258, poste 223.